



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle des Examens et Concours
Pôle académique CFG/DNB

Affaire suivie par :
Bernadette BOISSIER
Tél : 04 90 27 76 59
Mél : pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers - 84077 AVIGNON CEDEX 4
Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DU JURY DU PREMIER CONCOURS INTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2023
OUVERT AUX INSTITUTEURS EXERÇANT DANS LE VAUCLUSE**

La directrice académique des services de l'Éducation nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles

Vu la note de service du 10 octobre 2022, parue au BOEN n°38 du 13 octobre 2022 précisant les modalités d'organisation des recrutements de la session 2023

ARRETE

- ARTICLE 1 : Un concours interne public et privé de recrutement de professeurs des écoles est organisé dans le département de VAUCLUSE pour l'année 2023.
- ARTICLE 2 : Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront à la DSDEN de Vaucluse : **le mercredi 22 mars 2023 pour l'admissibilité et le lundi 27 mars 2023 pour l'admission.** Les candidats seront convoqués individuellement.
- ARTICLE 3 : Les travaux du jury d'admissibilité se dérouleront **le jeudi 23 mars** à 14 heures à la DSDEN de Vaucluse sous la présidence de Madame la directrice académique ou son représentant. Le jury statuera sur l'admissibilité des candidats. Les résultats de l'admissibilité seront affichés à la DSDEN de Vaucluse **le jeudi 23 mars** à 17 heures.
- ARTICLE 4 : Les travaux du jury d'admission se dérouleront **le lundi 27 mars** à 17 heures. Le jury statuera sur l'admission des candidats de l'enseignement public et de l'enseignement privé.
- ARTICLE 5 : Les résultats seront affichés à la DSDEN de Vaucluse **le mardi 28 mars** à 9 heures.
- ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 21 octobre 2022



Claudie FRANÇOIS GALLIN